

Je représente une circonscription qui couvre les deux tiers du Manitoba et qui compte beaucoup de pêcheurs de métier. Ils vendent forcément leurs prises à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, puisqu'ils pêchent tous en eau douce. Et dans l'ensemble, ils s'estiment fort satisfaits de ses services. Quand le gouvernement conservateur précédent, au Manitoba, a essayé de modifier ce régime de commercialisation, de se débarrasser de l'OCPED, les pêcheurs d'eau douce, dont 95 p. 100 sont des autochtones, ont refusé. Cette tentative a eu lieu au cours des élections fédérales de 1980. Je m'étais alors rangé aux côtés des pêcheurs en leur promettant de soutenir l'Office si jamais j'étais élu. Mais je disais alors et je le dis toujours aujourd'hui: cet organisme n'est pas au-dessus de tout reproche, loin de là.

J'espère que certaines hautes instances du ministère nous écoutent actuellement, car ils sauraient ainsi que ce système de commercialisation a suscité bien des plaintes. Il comporte bien des défauts, comme n'importe quel autre système de commercialisation du Canada et d'ailleurs. Le député qui vient de parler au nom du parti libéral conviendrait que bien des problèmes affligent nos pêches, lui qui est originaire de la région de l'Atlantique. Il n'en va pas autrement dans l'ouest du Canada. Et la même situation existe dans certaines régions du pays où c'est l'entreprise privée qui se charge de commercialiser le poisson. Il ne s'agit pas de savoir, en l'occurrence, qui de l'entreprise publique ou de l'entreprise privée est la meilleure. Certains aimeraient bien en faire un débat idéologique, mais la question ne se pose pas. Le problème, c'est que l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce exerce un monopole et que certains s'y opposent.

De toute façon, les pêcheurs font tous face au même problème: le prix du poisson n'est pas élevé et le prix de revient augmente. Et la hausse du coût de l'essence décrétée dans le dernier budget ne va certes pas leur faciliter les choses. Au contraire, ils auront encore plus de mal à joindre les deux bouts, surtout dans les localités éloignées. Plus les prix de l'essence grimpent, plus les frais d'exploitation augmentent. Sans compter que toutes les marchandises expédiées à ces pêcheurs vont, elles aussi, augmenter d'autant.

Je me réjouis donc que cette question soit renvoyée au comité et j'espère bien participer à ses délibérations au nom de notre caucus pour ce comité. J'espère aussi que dans le cours de son étude, le comité pourra se rendre sur les lieux de résidence et de travail des pêcheurs pour que nous puissions nous rendre compte sur place des problèmes que vivent ces pêcheurs. Je rappelais hier, au cours du débat sur les transports dans le Nord, que le député de Nunatsiak (M. Suluk) avait présenté une motion demandant au comité permanent des transports d'aller constater sur les lieux mêmes les problèmes qu'éprouvent les habitants de cette région en matière de transport.

Le comité permanent des pêches et des forêts devrait faire la même chose et écouter l'avis des gens qui travaillent réellement dans la pêche. Nous devrions tenir compte de leurs problèmes et des propositions qu'ils formulent en vue d'améliorer leur situation. Je reconnais que tous les pêcheurs ne sont pas d'accord. A l'instar des agriculteurs, des mineurs, des ouvriers et des hommes d'affaires, ils ne s'entendent pas toujours sur la solution qui convient le mieux à leur secteur. Toutefois, je

Commercialisation du poisson d'eau douce—Loi

pense que si les députés visitent ces régions, ils pourront constater par eux-mêmes ce que pensent les pêcheurs. Nous pourrions ainsi comprendre mieux leurs problèmes.

Nous ne nous contenterons pas de lire des rapports. Nous ne les comprendrons pas en entendant simplement les responsables de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce témoigner devant le comité permanent une fois par an, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Il vaut mieux que nous allions sur place parler des problèmes qu'entraînent le coût élevé des transports, l'absence d'usines de conditionnement du poisson dans le nord du Manitoba et dans d'autres régions du Nord. Nous pourrions parler des problèmes qui se posent du fait qu'une grande partie du poisson pris ne peut pas être vendu, que ce soit par l'entremise de l'OCPED ou d'un autre organisme, faute de marchés. Après avoir fait tout cela, nous pourrions proposer des modifications qu'approuveront tous les intéressés.

J'aimerais faire une proposition, en espérant que le comité l'examinera. Nous devons veiller à ce que les pêcheurs fassent partie du conseil d'administration, afin d'avoir leur mot à dire sur l'orientation et les décisions qu'il prend. A l'heure actuelle, aucun membre du conseil d'administration ne s'occupe directement de pêche. Il y a un organisme consultatif qui représente les pêcheurs et qui conseille les administrateurs. Toutefois, ce n'est pas la même chose que si des représentants des pêcheurs siégeaient au conseil. Si nous apportons cette modification, ce qui donnera aux pêcheurs l'impression d'avoir leur mot à dire dans les prises de décisions, nous ferons plaisir à un grand nombre de pêcheurs de ma région. Ils pourront participer à l'établissement du prix et du niveau d'aide offert aux pêcheurs par l'Office. Ils pourront contribuer à planifier la stratégie de commercialisation et de conditionnement et examiner les prix initial et final versés aux pêcheurs. Ce principe n'a rien de nouveau. Nous l'avons accepté à la Commission du blé, où nous permettons à des représentants des agriculteurs d'être élus au conseil en vue de participer aux décisions que prend la Commission. Les pêcheurs de poisson d'eau douce seraient heureux d'avoir également voix au chapitre en ce qui concerne leur avenir et leur industrie.

● (1630)

Je pourrais continuer longtemps à parler de problèmes précis, ou de problèmes qui se posent dans ma circonscription, où il n'y a pas d'usines de conditionnement et où la plupart des lacs ne sont pas reliés aux routes. Je pourrais parler des conséquences catastrophiques qu'a le budget sur les pêcheurs de ma circonscription en raison de la hausse du prix du carburant. Cependant, cela ne servirait à rien pour le moment. Je vais reprendre ma place, mais, comme je l'ai dit au début, je tiens à dire que j'appuie cette proposition qui va nous être lue dans quelques minutes, je crois, visant à renvoyer toute cette question au comité permanent aux fins d'étude, dans l'espoir que ce dernier voyagera dans tout le pays pour permettre aux pêcheurs proprement dits de faire connaître leurs vues aux députés.

M. Mel Gass (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue d'avoir présenté ce projet de loi. Il nous donne une rare occasion de parler de la pêche en eau douce et des problèmes des pêcheurs commerciaux, que l'on a tendance